



## possible d'obtenir aide juridictionnelle ?

Par **Daria0538**, le **01/06/2021** à **06:51**

Je suis auto-entrepreneur ne paye pas la cotisation sociale comme les salarié normal le **retraite, chômage** etc. donc j'accumule l'argent que je gagne sur mon compte bancaire **pour avoir assurer ma vie future.** ( je n'ai pas immobilier)

**Du coup mon épargne qui dépasse 11 262 € . ( plus que 20000 €)**

**Est ce qu'il est possible demander aide juridictionnelle ? Ou pas du tout le droit ?**

Combien de percent puis je avoir l'aide ?

Par **fabrice58**, le **01/06/2021** à **07:44**

Bonjour,

on ne vous a pas appris la politesse ?

Vous pouvez demander l'aide juridictionnelle, celle-ci est accordée sous conditions de revenus et seulement pour certaines procédures.

Allez voir ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Cordialement